

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2012-032 - Séance du 13 décembre 2012

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 6

Date de convocation: 07 décembre 2012
Date d'affichage: 14 décembre 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 14/12/2012

Le treize décembre deux mille douze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, GIRARD François, CHOPIN René, GUERIN Patrick (procuration), PATRIAT Elisabeth, QUIGNARD Jean-Pierre,

Absents : **DESNOYER Fabrice, LUCOTTE Jean-Marc, PAJOT Marc, CORNESSE Jean-Pierre**

Secrétaire: CHOPIN René

Objet : SUBVENTIONS 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité de ses membres

VOTE, pour l'année 2012, les subventions suivantes

| | |
|-------------------------------|--------|
| COOPERATIVE SCOLAIRE CREANCEY | 1500 € |
| CENTRE LECLERC DIJON | 200 € |
| ADMR | 200 € |
| FOULEES POLLIENNES TELETHON | 100 € |

DIT que ces dépenses seront prélevées sur les crédits du compte 6574 du BP 2012

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 15 décembre 2012

